

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 23 OCTOBRE 2023 COLLEGE TRAITEMENT

**Objet : Tarifs du traitement des déchets apportés par les entreprises à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES - Année 2024**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois d'octobre à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 41**

**Quorum : 21**

**Présents : 24.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, et Patricia CASSAGNE, MM. Eric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Éric SOULES, Vincent VILARD et Christian VIUDES,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE :** Monsieur Vincent ICHARD,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Jérôme BAYLAC DOMENGETROY, Jean-Luc DUBROCA, Frédéric PRADERE et Patrick SABIN.

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** Monsieur Vincent LOUBERE remplacé par Vincent VILARD, Monsieur Fabien LAINE remplacé par Monsieur Christian VIUDES,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM.

**Absents excusés : 17.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** MMES. Françoise DOUSTE, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET et Monsieur Titouan DAUDIGNON,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** MM. Patrick COCHARD-DEGUET et Jean-Richard SAINT-JOURS,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE :** MMES. Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** MMES. Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE et Michel SAUBOUA.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Adrien FERE.

*Date de convocation et d'affichage : 16 octobre 2023*



## Délibération n°2023-49

**Objet :** Tarifs du traitement des déchets apportés par les entreprises à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES – Année 2024

Monsieur Eric SOULES, Président, rappelle que le Comité syndical a suivi, en 2022, l'avis de la commission des Finances visant à harmoniser les tarifs des entreprises qui déposent des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES et de réduire l'écart entre les différentes tranches d'apports.

**VU** l'avis favorable de la commission des Finances en date du 16 octobre 2023,

**CONSIDERANT** que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passe de 13 € H.T. la tonne à 14 € H.T. la tonne au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Monsieur le Président propose les tarifs suivants pour 2024, TVA à 10 % en sus :

Quantité d'apports par des prestataires privés de collecte	Qualité des apports	Tarif de base H.T. 2023	TGAP 2023	Tarif total H.T. 2023	Tarif de base H.T. 2024 proposé	TGAP 2024	Tarif total H.T. 2024 proposé	Variation 2024/2023 TGAP comprise
500 tonnes par an et plus	Ordures ménagères et assimilés	79,50 €	13,00 €	92,50 €	<b>83,25 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>97,25 €</b>	5,14%
Moins de 500 tonnes par an	Ordures ménagères et assimilés	108,00 €	13,00 €	121,00 €	<b>108,00 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>122,00 €</b>	0,83%
	DIB	147,00 €	13,00 €	160,00 €	<b>147,00 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>161,00 €</b>	0,63%

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité, décide de :

- voter les tarifs 2024 de traitement des déchets apportés par les entreprises à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES, conformément aux propositions de la Commission des Finances, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus, tenant compte du montant de la TGAP en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- grever ces tarifs de la TVA au taux de 10.00 %,
- facturer mensuellement aux clients le traitement des déchets sur la base des tonnages enregistrés à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-LES-FORGES,
- appliquer les tarifs 2024 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et cela jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération du Comité syndical les modifie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Ont signé au registre les membres présents

Le Président,  
**Eric SOULES**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*